ANNEXE No 3

Par M. Chrysler:

Q. Il se rapporte plus à la situation.—R. Il est plus relatif à la situation qu'à la construction.

Q. Voulez-vous consulter ce rapport du comité, il y a là certaines lettres que je

désire produire-

M. Chrysler.—J'ai une lettre du secrétaire de la Commission du chemin de fer Transcontinental qui vient de m'être remise au sujet de la production de l'original de ces lettres, M. le Président, je voudrais savoir si cela peut faire. (Remet des lettres au président.)

Le Président.—Oui.

M. Chrysler.—Il dit qu'il veut les voir revenir à ses liasses, mais elles seront à notre disposition, si on le désire, de fait il m'a envoyé les originaux que j'ai demandés.

M. Macdonald.—Seulement c'est une perte de temps considérable que d'aller cher-

cher des originaux quand vous avez des copies là, dans le rapport.

Par M. Chrysler:

Q. Voulez-vous consulter une lettre adressée par vous-même à la Commission en date du 24 septembre 1907. Quelle occasion avez-vous eue d'écrire cette lettre, M. Lumsden?—R. Quelles ont été les raisons que j'ai eues de l'écrire?

Q. Oui, qu'est-ce qui vout a fait l'écrire; quelle était la situation à ce moment là?—R. Je crois que c'était soit à cause d'une lettre ou d'une déclaration de la Commission au sujet de la situation du district F, au sujet de difficultés au sujet du travail du district F.

Q. Sans lire la lettre au long, si vous consultez le paragraphe page 33, l'avant-dernier paragraphe, il contient la recommandation de la nomination de M. Poulin, du district "D" au poste d'ingénieur du district "F"?—R. Oui.

Q. Et il y a nombre d'autres choses dont il est question dans cette lettre; je crois que je vais la produire sans la relire; c'est une longue lettre qui est déjà produite.

M. Macdonald.—Je remarque à la fin de cette lettre que M. Lumsden suggège qu'il soit possible qu'il démissionne à ce moment-là.

Par M. Chrysler:

Q. Oui, il pourrait peut-être en être question maintenant. (Lisant):

"Personnellement, je sens que sous une commission du gouvernement dont les pouvoirs sont définis par la loi, les affaires sont si différentes de ce qu'elles étaient auparavant sous une corporation qui pouvait agir de sa propre initiative et assumer la responsabilité de faire aux entreprises, dans les difficultés qui justement se présentent dans le district F, les changements que je suggère maintenant, que s'il n'est pas possible d'appliquer un remède, les ennuis et les tracas qui se rattachent à ma position actuelle sont plus que je ne puis endurer, surtout vu que les appointements ne sont pas proportionnées à la responsabilité qui en résulte."

Peut-être qu'en relisant cette lettre vous pourriez rafraîchir votre mémoire quant aux choses que vous aviez dans l'esprit quand vous avez écrit la lettre. Prenez la première chose dont vous parlez ici. Comment se fait-il que vous avez trouvé sous une commission du gouvernement les affaires différentes de ce qu'elles étaient sous une corporation? Etait-ce là la première charge où vous eussiez été investi des fonctions d'ingénieur du gouvernement?—R. Eh bien, j'avais fait fonction d'ingénieur du gouvernement en 1887, je crois.

Q. Oui, mais pas pour plusieurs années plus tard?—R. Pas pour plusieurs années

plus tard, pas jusqu'à ce que je vienne au Transcontinental.

Q. Qu'aviez-vous alors dans l'esprit quand vous parlez de la différence de votre position comme fontionnaire soumis à la commission du gouvernement?—R. Parce que, avec une compagnie je pouvais aller trouver la compagnie et elle aurait pu faire